

Conseil municipal du 24 mars 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur REBEYROLLE

Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité.

L'article L. 2312-2 dispose que le vote se fait par chapitre.

Le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'État. La date limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice, et au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants.

L'article L.2311-5 du Code Général des collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le résultat de l'exercice 2021, approuvé par le comptable public, est repris dans ce budget primitif.

A la clôture de l'exercice 2021, la section de fonctionnement dégage un solde d'exécution de 26 589,08 euros.

La section d'investissement présente un solde d'exécution de 1 346,98 euros.

Le résultat de l'exercice 2021 est affecté de la façon suivante :

- 26 589,08 euros sont affectés à la section de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté),
- 1 346,98 euros sont affectés à la section d'investissement au compte 001 (excédent reporté).

Le budget est présenté en équilibre par section tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	74 270,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	26 589,08
012	Charges de personnel	168 689,08	013	Atténuations de charges	3 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	70	Produit des services	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 020,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	2 200,00	74	Dotations et Participations	172 400,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	20 810,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
			042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		272 489,08	TOTAL		272 489,08

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	001	Résultat d'investissement reporté	1 346,98
16	Emprunts et dettes assimilées	14 250,00	10	Dotations et fonds divers	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 500,00	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	6 406,98	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	20 810,00
TOTAL		23 156,98	TOTAL		23 156,98

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 251 679,08 € en 2022 contre 253 685 € en 2021, soit une baisse de 0,79%.

Le chapitre 011 – charges à caractère général est proposé à 74 270 €, en baisse de 5,09% par rapport à 2021.

Le chapitre 012 – charges de personnel est proposé à 168 689,08 €, montant en augmentation par rapport au BP 2021 (+ 4 979,08 €).

Le Cinéma a la volonté de recruter un alternant en projection cinéma pour une durée de 2 ans à compter du mois de septembre 2022.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes du Cinéma sont estimées à 272 489,08 € en 2022 contre 285 846,33 € en 2021, soit une baisse de 4,67%.

Les entrées du cinéma sont prévues à hauteur de 60 000 € (soit une augmentation de 10 000 € par rapport au BP 2021).

La subvention municipale s'élève à 120 000 € contre 170 000 € en 2021. Elle retrouve le montant inscrit avant la crise du COVID-19.

Il est inscrit également un fonds de concours de la CCHVO de 30 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 156,98 € contre 43 600,33 € en 2021, soit une diminution de 46,88%.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- Remplacement des routeurs informatiques : 2 000 €
- Aménagement mobilier enfants hall : 500 €
- Prévision de travaux d'étanchéité des toits plats en jonction avec le restaurant voisin : 6 400 €

Le remboursement de la dette s'élève à 14 250 €. Il correspond au remboursement de l'emprunt souscrit en 2003 pour la réfection des façades et de la toiture du Cinéma.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 156,98 €. Elles sont constituées de :

- La dotation aux amortissements pour 20 810 €,
- Le FCTVA estimé à 1 000 €,
- L'affectation du résultat de l'année 2021 pour 1 346,98 €,

L'avis du bureau municipal a été requis en date du 10 mars 2022.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir voter le budget primitif 2022 du budget annexe du Cinéma tel que présenté :

- Section d'investissement : 23 156,98 euros en dépenses et en recettes.
- Section de fonctionnement : 272 489,08 euros en dépenses et recettes.

Fi 240322-18

PROPOSITION DE DELIBERATION

Objet : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la nomenclature M14,

Vu le débat d'orientations budgétaires tenu lors du Conseil municipal du 16 février 2022,

Vu la délibération n° 2022-013 du Conseil municipal du 16 février 2022, portant approbation du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022,

Vu le projet de budget présenté,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 10 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2022,

Après avoir entendu lecture des comptes, en recettes et dépenses, proposés par Monsieur le Maire et présentés par Monsieur Pascal REBEYROLLE, au titre du Budget Primitif du budget annexe du Cinéma « Le Palace » pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	74 270,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	26 589,08
012	Charges de personnel	168 689,08	013	Atténuations de charges	3 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	70	Produit des services	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 020,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	2 200,00	74	Dotations et Participations	172 400,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	76	Produits financiers	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre entre section	20 810,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
			042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		272 489,08	TOTAL		272 489,08

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	001	Résultat d'investissement reporté	1 346,98
16	Emprunts et dettes assimilées	14 250,00	10	Dotations et fonds divers	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 500,00	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	6 406,98	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	20 810,00
TOTAL		23 156,98	TOTAL		23 156,98

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique :

De voter / De ne pas voter le budget primitif 2022 du budget annexe du Cinéma Le Palace, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 272 489,08 €

Section d'investissement : 23 156,98 €

Del 240322-18